Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900542-20260310-20260012-DE

N° 2026-012

LA FEUILLÉE

Nombre de conseillers :

- En exercice : 14
- Présents : 10
- Procuration : 2
- Votant : 12

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le 10 mars
Le Conseil Municipal de la commune de LA FEUILLÉE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Date de convocation du conseil : 25 février 2026

Madame Haud Le GOLIAS est nommée secrétaire de séance et Madame Catherine BONNAY, Secrétaire de Mairie comme secrétaire auxiliaire

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2026 POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE

PRÉSENTS : J DUMONTEIL, A SALMAS, A SPARFEL, T SELFTSICK, S CRAVEC, H LE GOLIAS, T BODENEZ, T NEDELEC, Y LE PAGE, Y JAOUEN
PROCURATION : J BERTHOU à S CRAVEC ; T NEDELEC à M DUMONTEIL
ABSENTES NON EXCUSEES : N MOUILLOT ; C JEANNOT

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET DE LA DSIL 2026 POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIENNE BOULANGERIE
MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX : 284 000€ HT

Le Maire propose de solliciter une demande de subvention de 35% au titre de la DETR et de 30 % au titre de la DSIL 2026 concernant le projet de la réhabilitation de l'ancienne boulangerie.

Le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer toutes pièces afférentes à cette opération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 2 CONTRES (Y LE PAGE ET Y JAOUEN) ET 10 POUR autorise le Maire à solliciter la subvention au titre de la DETR au taux de 35% et de 30 % au titre de la DSIL 2026 et l'autorise à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean François DUMONTEIL

MAIRIE de LA FEUILLÉE ★ 29 (Finistère) ★

La secrétaire,
Haud LE GOLIAS